

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMPTV 2023 06 22

DECISION DU MAIRE

OBJET: SPECTACLE « TURBOLUDO » LES PTITS VOLI

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX TELEPHONE : 04.92.61.00.37 TELECOPIE : 04.92.61.28.02

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec la Turboludo pour le spectacle de fin d'année de la crèche des p'tits voli.

DECIDE

ARTICLE 1: de signer une convention avec :

La Turboludo pour une séance de 3h le 04 juillet 2023. Ce spectacle a un coût de 354€.

<u>ARTICLE 2</u>: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et la Turboludo.

Fait à Sisteron, le 06 juin 2023 Pour copie conforme Le Maire,

D. SPAGNOU